

# Concours externe et interne communs pour le recrutement dans le 2<sup>e</sup> grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C

## Présentation de l'épreuve orale d'admission

Référence : arrêté du 23 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'administration centrale et des adjoints administratifs des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale

**Durée de l'épreuve** : 30 minutes (coefficient 4)

### Nature de l'épreuve :

Mise en situation professionnelle destinée à vérifier l'aptitude du candidat à accueillir le public, classer des documents, présenter les éléments d'un dossier, recevoir et restituer des communications téléphoniques, gérer des emplois du temps, utiliser un microordinateur de bureau.

Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique (tableur, traitement de texte).

Le candidat peut aussi être évalué sur son aptitude à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles aux études et évaluations.

La nature de l'épreuve est identique pour les concours externe et interne.

Seuls les noms et prénoms du candidat sont portés à la connaissance des membres du jury. Aucune autre information n'est indiquée (parcours professionnel, formation).

### Déroulement de l'épreuve :

1. **Mise en situation contenant au plus 4 questions à partir d'un très court dossier documentaire** : 8 minutes de préparation par le candidat (devant le jury) et 7 minutes de présentation et discussion avec le jury.
2. **Pratique informatique** : 15 minutes à partir d'un sujet déposé sur l'ordinateur (sujet sur Word et Excel version 2016).